

**DÉCLARATION CONJOINTE SUR LA COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DU GOUVERNEMENT DE LA CALIFORNIE

ET

DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Nous, le Gouvernement du Québec, le Gouvernement de la Californie et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, par la présente :

- *Reconnaissons* l'urgente nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément aux dernières constatations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et l'importance de s'adapter aux impacts des changements climatiques;
- *Affirmons* notre intention d'appuyer la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paris;
- *Déclarons* notre intention commune d'effectuer la transition vers la neutralité carbone tout en créant de nouveaux emplois de qualité dans des secteurs à émissions faibles ou nulles et en facilitant une transition juste pour les personnes que le passage vers une économie carboneutre pourrait toucher;
- *Affirmons* qu'une coopération entre gouvernements, entreprise de façon cohérente et intégrée, facilite la diffusion de pratiques exemplaires et stimule la création de solutions innovantes et efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation aux impacts des changements climatiques;
- *Comprenons* l'importance de tarifier le carbone et de réformer voire d'éliminer progressivement les subventions néfastes pour l'environnement comme des outils essentiels et efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et ce, de façon à limiter l'augmentation moyenne de la température à l'échelle mondiale à 1,5 C.

Par conséquent, nous déclarons notre intention de :

- *Renforcer* notre partenariat dans la lutte contre les changements climatiques par la mise en commun d'informations, d'expériences et de pratiques exemplaires touchant nos stratégies, politiques et programmes respectifs en la matière, en ce qui concerne notamment la conception de systèmes de plafonnement et

d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, les systèmes de mesure, de notification et de vérification, la mobilité durable, la foresterie, l'agriculture, ainsi que l'harmonisation des mesures incitatives et des investissements afin de soutenir et d'accroître les actions de lutte contre les changements climatiques;

- *Encourager* la recherche-développement, le déploiement et le partage de technologies propres, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le stockage de l'énergie, l'agriculture et le transport zéro émission;
- *Promouvoir* l'intégrité environnementale des instruments de tarification en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale; et
- *Explorer* les occasions d'harmoniser potentiellement, dans le futur, nos systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre en partageant des informations ciblées et en engageant des discussions sur l'établissement des plafonds, la portée du système, les ventes aux enchères, les allocations, les règles du marché et d'autres éléments essentiels à la conception des systèmes.

Cette déclaration conjointe est signée en six exemplaires, en français et en anglais.

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

À _____, le _____

Benoit Charette
Ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA CALIFORNIE

À _____, le _____

Liane M. Randolph
Présidente, California Air Resources Board

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

À _____, le _____

James Shaw
Ministre de la Lutte contre les changements climatiques